CAFAT
Votre vie, c'est notre quotidien
Branche Recouvrement
Service Dossiers Cotisants
4 rue du général Mangin
BP L5 - 98849 Nouméa cedex
Tél. : 25 58 09
Fax. : 25 58 94
dossiers-cotisants@cafat.nc
www.cafat.nc
Ridet 112 615-001

cadre réservé à la CAFAT - N° Compte Cotisant

FICHE D'IMMATRICULATION EMPLOYEUR PERSONNE PHYSIQUE EMPLOYANT DES GENS DE MAISON

EMPLOYEUR A IMMATRICULER

Nom

Nom Marital

Prénoms (dans l'ordre de l'Etat civil)

Date de Naissance (jour / mois / année)

Lieu de Naissance

Exercez-vous une activité professionnelle ? ☐ OUI, en tant que salarié ☐ OUI, à mon compte ☐☐☐☐☐☐/☐☐☐ (numéro de votre compte cotisant)

☐ NON

Adresse de correspondance

boîte postale *code postal* *commune*

Téléphone Téléphone mobile Fax

E-mail

ATTENTION ! Les tâches ménagères ou familiales effectuées par un membre de votre foyer ne peuvent être considérées comme constituant une activité salariée. Il s'agit en effet d'une situation d'entraide familiale incompatible avec l'exigence d'un lien de subordination.

EMPLOYES

Nom, Prénom	Date d'embauche	Catégorie (1)	Nature de l'emploi (1)

(1) Est considéré comme employé de maison tout salarié attaché au service du foyer, quels que soient le mode et la périodicité de la rémunération, et occupé à des travaux domestiques d'une façon habituelle par un particulier qui ne poursuit pas, au moyen de ces travaux, des fins lucratives *(Voir convention collective des employés de maison)*. Le personnel affecté à l'entretien et au nettoyage des bureaux et des locaux industriels et commerciaux des immeubles collectifs n'est pas assimilable au personnel domestique, il s'incorpore au personnel ouvrier de l'entreprise.

Certifié exact, en vue de mon inscription comme employeur à la CAFAT.

Fait le (jour / mois / année)

Signature

DOCUMENTS A FOURNIR

> Une copie de votre pièce d'identité valide.
> Une déclaration préalable à l'embauche + une copie de pièce d'identité valide de votre salarié s'il n'a jamais été immatriculé à la CAFAT.

Toute modification dans votre situation, y compris les changements d'adresse, doit-être signalée à la CAFAT dans les 8 jours qui suivent.

La loi n°78-17 du 06/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la CAFAT.

Recouvrement - Cellule Communication - 10.2014